



FORMATION AMENAGEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

L'aménageur fédéral est à la fois un chef de projet et un chef d'équipe, travaillant sous la responsabilité et par délégation de la CDSI et de son Président :

- Chef de projet : il coordonne et prend part à toutes les activités nécessaires à la réalisation d'un projet relatif aux sentiers et itinéraires, tels que la création d'un nouveau GR® ou GR® de Pays, d'un réseau de PR, une étude d'itinéraires dans le cadre d'un marché public ou d'une convention, la réhabilitation ou la rénovation d'un itinéraire existant, la conduite d'un projet de labellisation d'un ensemble d'itinéraires, etc. **Il a la responsabilité du budget prévisionnel des travaux estimés et du respect du planning acceptés. En outre, il assure une veille attentive des besoins et propose de nouveaux projets en conséquence.**
- Chef d'équipe : selon l'organisation propre à chaque Comité Départemental, il assure l'organisation, le suivi et le contrôle des activités de reconnaissance, de veille et d'entretien des itinéraires sur un secteur ou un itinéraire donné, réalisés principalement par des baliseurs et collecteurs.

Il peut aussi contribuer également aux activités de numérisation et d'éditions papier et numérique.

2. Activités et compétences

L'aménageur exerce ses activités en autonomie, mais en constante relation avec tous les acteurs de la filière itinéraires et tous les organismes extérieurs intervenant sur le projet.

Ses activités relèvent de multiples domaines : techniques, relationnels (avec les partenaires extérieurs et en interne), terrain, administratifs, rédactionnels, en lien avec les procédures d'homologation et de labellisation...

- **Activités réglementaires et juridiques** : bases de droit des chemins, réglementations environnementales, droit foncier et utilisation du cadastre, organisation politique du territoire.
- **Activités techniques** : import/export de traces GPS, consultation de la BDRando...
- **Activités relationnelles externes** : contacts, réunions et négociations avec les collectivités locales, les organismes publics propriétaires fonciers, les syndicats et associations gestionnaires ou utilisateurs des espaces naturels, les propriétaires fonciers individuels.
- **Activités relationnelles internes** : reporting auprès de la CDSI, animation des baliseurs, coordination avec les Comités mitoyens...
- **Activités terrain** : participation aux reconnaissances sur site, prise de traces gpx (si elles ne sont pas réalisées par des baliseurs-collecteurs)
- **Activités administratives** : gestion du planning de projet, préparation de conventions, éventuellement de réponses à des marchés publics, tenue du budget du projet, préparation des ordres de mission...
- **Activités rédactionnelles** : préparation de courriers, notes, rapports, comptes rendus de réunions, présentations PowerPoint, parties rédactionnelles des dossiers d'avant-projet et d'homologation...
- Préparation des dossiers d'avant-projet, d'homologation (voire de suppression d'itinéraire) et de labellisation, en lien avec la personne chargée du numérique.



FORMATION AMENAGEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Pour assurer cette fonction, l'aménageur doit posséder ou acquérir les compétences suivantes :

- Exercer son activité dans le respect du cadre général et spécifique, des lois et réglementations en vigueur
- Posséder une bonne connaissance de l'écosystème de la randonnée et notamment du rôle des différentes collectivités locales et organismes partenaires
- Connaître les différentes procédures d'homologation, modification, suppression, labellisation internes à la FFRandonnée
- Avoir une attitude écoresponsable dans son activité, ses techniques et leurs réalisations
- Avoir de bonnes qualités relationnelles et notamment une bonne aptitude à la négociation
- Maîtriser certains outils techniques : consultation du cadastre, de la BDRando, du GPS..., ainsi que des connaissances de base en droit des chemins
- Savoir conduire un projet, composer une équipe, définir des tâches, préparer et suivre un planning
- Rendre compte de son action, du déroulé de sa mission, des anomalies rencontrées selon les modalités attendues
- Connaître, communiquer et promouvoir son activité, son rôle et celui de la Fédération
- Savoir adapter son projet face aux différentes contraintes

À la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer son rôle dans l'organisation et le fonctionnement fédéral,
- Situer son rôle dans l'environnement complexe des acteurs intervenant dans la création et l'entretien des itinéraires fédéraux,
- Expliquer, justifier, promouvoir son activité, son rôle et celui de la Fédération auprès des acteurs extérieurs
- Posséder les bases des techniques de communication orale et écrite avec les acteurs institutionnels, en ce compris les techniques de base de la négociation,
- Posséder les techniques de base de la gestion de projet : définition des tâches, planning, reporting, budget
- Connaître les principaux types de propriété foncière des chemins à partir de l'usage du cadastre, ainsi que les principaux zonages environnementaux, et les contraintes associées,
- Réaliser l'ensemble de son activité en intégrant l'écoresponsabilité à chaque étape,

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Avoir la qualification de baliseur : les notions d'orientation, de lecture de carte, d'utilisation du GPS et des outils numériques d'orientation doivent être parfaitement acquises.
- Avoir une expérience significative du balisage sur le terrain
- Avoir un tuteur à la CDSI pour l'accompagner dans sa formation
- Connaître le travail d'une CDSI
- Avoir bien pris connaissance des modalités d'organisation du parcours de formation (session en présentiel, stage pratique, rapport de stage)

L'inscription se fait en ligne sur le site Formation de la Fédération, elle est définitive à réception du dossier complet par le comité organisateur.

Remarque : la validation de l'inscription entraîne de facto une ouverture au rôle 1 sur environnement de formation du Websig.

4. Coût de la formation

Le coût pédagogique de la formation (hors frais annexes*) est de 7,00 € / heure.

* Les frais annexes comprennent les frais d'hébergement et de restauration, ils sont variables en fonction des organisateurs



FORMATION AMENAGEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

5. Organisateur de la formation

Les formations aménageurs sont organisées par la Commission Régionale Formation et son(sa) président(e).

Les responsables de stage doivent posséder la double qualification : aménageurs eux-mêmes et formateurs de baliseurs. Ils peuvent s'entourer d'autres personnes qualifiées à leur convenance pour prendre en charge certains modules.

6. Organisation pédagogique de la formation et contenus

La formation se déroule en deux parties :

- Un stage « théorique » en présentiel d'une durée de 19 heures (2,5 jours)
- Un stage « pratique » de 6 mois, avec rapport de stage et présentation

Stage théorique

L'admission au stage s'accompagne d'une ouverture d'un rôle 1 (consultation) sur l'environnement de production du websig.

Les contenus abordés en stage théorique, obligatoirement en présentiel, sont :

- ❖ Découverte des fonctions, des compétences et des responsabilités de l'aménageur
- ❖ Environnement administratif et légal de l'aménageur
- ❖ Animation d'équipe
- ❖ Conduite de projet
- ❖ Procédure d'homologation
- ❖ Choisir son mode de communication
- ❖ Communication orale : conduite de réunion, négociation...
- ❖ Communication écrite : conseils de base pour rédiger un courrier, un rapport, une présentation...
- ❖ Utilisation du cadastre
- ❖ Présentation du programme numérique : Websig, Publiweb avec focus sur les droits du rôle 1
- ❖ Règles RSA appliquées aux aménageurs
- ❖ Présentation du stage pratique.

Modalités pédagogiques :

- ❖ Exposés
- ❖ Démonstrations (websig, cadastre...)
- ❖ Exercices pratiques en grand groupe ou en mini-groupes
- ❖ Brainstorming, post-it
- ❖ Jeux de rôle (simulation de réunion)
- ❖ Échanges entre stagiaires et retours d'expériences

Les supports de présentations et un corpus de documentation seront remis en fin de stage.

Stage pratique

Sa durée est de 6 mois à l'issue du stage.

- Il s'agit d'un projet précis d'aménagement que le stagiaire va s'efforcer de conduire dans le cadre de son comité, en accord avec celui-ci, et avec l'aide d'un tuteur. Il est donc présenté en accord avec la CDSI du stagiaire.
- Il n'y a pas d'obligation de résultat final, mais le stagiaire devra réaliser un travail effectif ayant contribué à faire avancer le projet. Autant que possible, une phase intermédiaire du projet aura pu être atteinte.



FORMATION AMENAGEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- Le projet peut être aussi bien un « gros » projet que le stage pratique contribuera à faire avancer d'une ou deux étapes, ou un « petit » projet qui pourra être mené entièrement ou presque pendant le stage, ou toute formule intermédiaire.

Le projet doit comporter obligatoirement :

- Des tâches techniques (par exemple : repérages de terrain, recherches sur cadastre, procédure, websig, plan de financement, plan de commercialisation...)
- Des tâches relationnelles (contacts avec des organismes extérieurs, négociations).

Ce stage fait l'objet d'une évaluation, sous forme d'un compte-rendu que le stagiaire présente en fin de formation.

Pendant le stage théorique :

- En début de stage, chaque stagiaire présentera oralement en quelques mots son projet de stage pratique. Les formateurs échangeront avec le stagiaire pour approuver ou éventuellement réorienter le contenu du stage.

Après le stage théorique :

1ère étape : Note d'opportunité pour présenter son projet : (envoi par mail aux formateurs en pdf).

- Une à deux pages pour exposer succinctement la situation initiale (y compris plan de situation), le but visé (objectif du projet), les démarches à conduire et le plan d'actions.
- Délai : deux semaines après le stage théorique.
- Validation ou remarques par le groupe de formateurs sous deux semaines par mail individuel.

2ème étape : Point sur l'avancée du projet

- Délai : 3 mois (échanges en visio entre le stagiaire et les formateurs)
- Point d'étape informel de 30 mn sans obligation de restitution.

3ème étape : Rapport de stage et présentation du projet, pour validation et évaluation du stage

- Délai : 6 mois.
- Transmission du rapport de stage 1 semaine avant la soutenance
- Par visioconférence : 15 à 20 mn d'exposé, 10 à 15 mn d'échanges, forme libre de présentation
- Retour d'analyse et proposition des évaluateurs sous 15 jours maximum

Pendant toute la durée du stage, les formateurs se tiennent à disposition pour échanger, conseiller, aider à résoudre les difficultés, par mail ou par téléphone.

7. Conditions de délivrance de la qualification

Le rapport de stage :

- Forme : libre, mais doit être conforme aux préceptes de qualité de la communication écrite vus au cours du stage en présentiel.
- Contenu : Le rapport doit retracer la situation initiale, l'ensemble des démarches conduites, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus, les tâches restant à conduire après le stage, l'appréciation du stagiaire sur les apports du stage.



FORMATION AMENAGEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Evaluation de la forme : 10 points

- Note d'opportunité : 3 points
- Rapport de stage : 4 points
- Restitution orale et ses supports : 3 points

Seront évalués la qualité de la présentation, la clarté de la structure des documents ou exposés, la qualité des documents graphiques, le respect des règles de la communication écrite et orale présentées lors du stage.

Evaluation du fond : 10 points

- Conformité du travail avec les éléments méthodologiques présentés en cours de stage : 3 points
- Ecart entre la situation de départ et la situation d'arrivée : 4 points
- Volume global du travail effectué : 3 points

Le stage est validé si la note globale (forme + fond) est égale ou supérieure à 13.

Le stage est validé sous conditions des résultats d'une évaluation complémentaire (modalités précisées en temps utile en fonction des lacunes du stagiaire) si la note globale est comprise entre 10 et 12.

Le stage n'est pas validé si la note globale est inférieure à 10.

8. Après la formation Aménageur ?

La formation Aménageur peut être prolongée :

- Par un stage Gestionnaire / administrateur de données,
- Par un stage Publiweb,
- Par l'accès à la formation de formateurs baliseurs (dont AP-F), en vue de devenir formateur d'aménageurs